





Fiche pas à pas – Professionnels de Santé Libéraux Comment déclarer une anomalie sur les données qui alimentent le ROR National ?

Afin d'optimiser le parcours de saisie de votre/vos offre(s), des données issues du Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé (RPPS) et d'Améli alimentent automatiquement le ROR National. Ces données sont visibles uniquement en mode lecture et ne peuvent donc pas être modifiées directement. En cas d'information erronée ou qui n'est plus actuelle, il vous est possible de déclarer une anomalie sur ces données dans le ROR. Cette information remontera à votre ordre/ARS pour prise en compte. Ces derniers peuvent éventuellement vous demander des informations complémentaires ou pièces justificatives afin de régulariser votre situation. Les autres informations de description de l'offre peuvent être modifiées directement dans le ROR.

Dans le ROR, vous avez la possibilité de déclarer une anomalie à deux endroits distincts

1. Déclarer une anomalie sur vos informations personnelles

Lors de votre première connexion au ROR National, vous devez valider vos informations personnelles issues du répertoire RPPS. Ces données mentionnent votre identité professionnelle et votre savoir-faire.



Si vous constatez qu'une information est erronée, cliquez sur le bouton « Déclarer une anomalie », sinon, cliquez sur le bouton « Valider mes informations » pour accéder à l'espace d'accueil. Vous pourrez toujours retrouver ces informations dans votre espace.

2. Déclarer une anomalie sur l'étape 1 de la saisie de votre offre de santé

Lors de la première étape de la saisie de votre offre de santé, vous devez valider les informations remontées du RPPS et d'Ameli sur cette offre. Ces données portent sur la structure dans laquelle vous exercez votre offre et sur les données de conventionnement.

Informations liées à la structure	
Nom de la structure : Cobinet du Dr Tabard Fabienne	
Adresse de la structure : 2 menue Astaine - 02300 Ab	bécourt
Mode d'exercice : Libèrol	
Date d'auverture : 01/01/2020	
Informations Sesam Vitale	
Sectour conventionnement : 02	Carte Vitale acceptie : Out
OPTAM/OPTAM-CO : Out	

Si vous constatez qu'une information est erronée, cliquez sur le bouton « Déclarer une anomalie », sinon, cliquez sur le bouton « Etape suivante ». Même si vous déclarez une anomalie sur la première étape, vous pourrez toujours aller au bout de la description de votre offre de soins.

Dans les deux cas, en cliquant sur le bouton « Déclarer une anomalie », un formulaire s'ouvrira afin que vous puissiez préciser les données concernées et les modifications à apporter.



Une fois que la modification sera réalisée dans le répertoire RPPS, elle sera automatiquement mise à jour dans le ROR.

🗣 Plus d'informations sur esante.gouv.fr

(in) 📉 🖸